

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 DECEMBRE 2019

Le vingt-six décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 19 décembre 2019

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 9

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Maryline MANEN, Lionel BARRAL, Thierry GATTO, René BERGIER, Gérard FARREYRE, Alain ROUX, Laurent FAURE, Fabien SYLVAIN

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

ABSENTS EXCUSES: Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryline MANEN

1. Lancement d'un Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire syndical, branchements neufs, petites extensions de réseau et réparations d'urgence - période 2020-2023 – choix de l'entreprise

La procédure de cet accord cadre s'est déroulée en 2 temps :

Analyse des candidatures (commission d'appel d'offre du 4 novembre 2019)

Choix de l'entreprise (commission d'appel d'offre du 19 décembre 2019)

La commission d'appel d'offre du 4 novembre dernier a constaté 8 dépôts de candidatures à savoir (par numéro d'ordre) :

1. RIVASI BTP (26 160 LA BATIE ROLLAND)
2. SAS BERTHOULY TP (26 206 MONTELIMAR)
3. SAS CHEVAL TP (26 302 BOURG DE PEAGE)
4. SOGEA RHONE ALPES –AGENCE COCA SUD EST (26 000 VALENCE)
5. SCAM TP (34 660 COURNONSEC)
6. Groupement SAS CHPON TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL)
7. SAS SORODI (26 450 CLEON D'ANDRAN)
8. RAMPA TP (07 250 LE POUZIN)

Les candidatures retenues à ce stade de la procédure étaient :

SAS BERTHOULY TP (26 206 MONTELIMAR)

SOGEA RHONE ALPES –AGENCE COCA SUD EST (26 000 VALENCE)

Groupement SAS CHPON TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL)

RAMPA TP (07 250 LE POUZIN)

La commission d'appel d'offre du 19 décembre 2019 a procédé au dépouillement des offres et à leurs analyses.

Concernant cet accord cadre, le jugement des offres a été effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique décomposés comme suit :

- Valeur technique de l'offre, appréciée à partir du mémoire technique (40%)

- Prix de la prestation (50%)
- Délai (10%)

Il ressort de cette commission d'appel d'offre le tableau récapitulatif de classement suivant :

Entreprises	Note du critère "Montant de l'offre" /50	Note du critère "valeur technique de l'offre" /40	Note du critère "Délai d'exécution" /10	Note de classement /100	Rang
SAS BERTHOULY TP – 26206 MONTELIMAR	44,82	27,47	3,13	78,96	4
SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST – 26000 VALENCE	48,43	38,67	6,67	93,77	2
Groupement SAS CHAPON TP (Mandataire) – 26120 MALISSARD / SAS LIOTARD TP (Co-traitant) – 26340 AUREL	50,00	38,22	10,00	98,22	1
RAMPA TP – 07250 LE POUZIN	46,99	33,78	5,13	85,90	3

Le marché de travaux se situant dans une fourchette de prix allant de 90 000 Euros HT à 5 548 000 Euros HT, un avis d'appel public à la concurrence est publié soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Cet avis est également publié sur le profil d'acheteur.

Compte tenu de la nature ou du montant des travaux en cause, une publication sera réalisée le cas échéant dans un journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné pour assurer une publicité nécessaire.

Il est donc proposé aux membres du conseil syndical de retenir l'offre du groupement SAS CHAPON TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL) pour l'accord cadre pour la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire syndical, branchements neufs, petites extensions de réseau et réparations d'urgence - période 2020-2023 pour un montant de 958 743.30€ HT.

Unanimité

**Lancement d'un Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'assainissement eaux usées sur le territoire syndical, branchements neufs, petites extensions de réseau et réparations d'urgence - période 2020-2023 – choix de l'entreprise
N°2019-26-12-02**

La procédure de cet accord cadre s'est déroulée en 2 temps :

Analyse des candidatures (commission d'appel d'offre du 4 novembre 2019)

Choix de l'entreprise (commission d'appel d'offre du 19 décembre 2019)

La commission d'appel d'offre du 4 novembre dernier a constaté 8 dépôts de candidatures à savoir (par numéro d'ordre) :

9. RIVASI BTP (26 160 LA BATIE ROLLAND)
10. SAS BERTHOULY TP (26 206 MONTELIMAR)
11. SAS CHEVAL TP (26 302 BOURG DE PEAGE)

12. SOGEA RHONE ALPES –AGENCE COCA SUD EST (26 000 VALENCE)
13. SCAM TP (34 660 COURNONSEC)
14. Groupement SAS CHPON TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL)
15. SAS SORODI (26 450 CLEON D'ANDRAN)
16. RAMPA TP (07 250 LE POUZIN)

Les candidatures retenues à ce stade de la procédure étaient :

SAS BERTHOULY TP (26 206 MONTELIMAR)
 SOGEA RHONE ALPES –AGENCE COCA SUD EST (26 000 VALENCE)
 Groupement SAS CHPON TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL)
 RAMPA TP (07 250 LE POUZIN)

La commission d'appel d'offre du 19 décembre 2019 a procédé au dépouillement des offres et à leurs analyses.

Concernant cet accord cadre, le jugement des offres a été effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique décomposés comme suit :

- Valeur technique de l'offre, appréciée à partir du mémoire technique (40%)
- Prix de la prestation (50%)
- Délai (10%)

Il ressort de cette commission d'appel d'offre le tableau récapitulatif de classement suivant :

Entreprises	Note du critère "Montant de l'offre" /50	Note du critère "valeur technique de l'offre" /40	Note du critère "Délai d'exécution" /10	Note de classement /100	Rang
SAS BERTHOULY TP – 26206 MONTELIMAR	41,59	30,67	3,13	75,39	4
SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST – 26000 VALENCE	47,78	34,67	6,67	89,12	2
Groupement SAS CHAPON TP (Mandataire) – 26120 MALISSARD / SAS LIOTARD TP (Co-traitant) – 26340 AUREL	50,00	38,22	10,00	98,22	1
RAMPA TP – 07250 LE POUZIN	46,57	33,78	5,13	85,48	3

Le marché de travaux se situant dans une fourchette de prix allant de 90 000 Euros HT à 5 548 000 Euros HT, un avis d'appel public à la concurrence est publié soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Cet avis est également publié sur le profil d'acheteur.

Compte tenu de la nature ou du montant des travaux en cause, une publication sera réalisée le cas échéant dans un journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné pour assurer une publicité nécessaire.

Il est donc proposé aux membres du conseil syndical de retenir l'offre du groupement SAS CHPON

TP (26 120 MALISSARD)/SAS LIOTARD TP (26 340 AUREL) pour l'accord cadre pour la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire syndical, branchements neufs, petites extensions de réseau et réparations d'urgence - période 2020-2023 pour un montant de 298 949.80€ HT.

Unanimité

***La Présidente,
Maryline MANEN***